



Rechercher...

À propos de l'APPQ

Membres à l'honneur

Communications

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- Public 19e Gala des Prix Policiers du Québec : des héros de l'ombre récompensés
- Public Le policier de la Sûreté du Québec, Éric Deslauriers, reconnu coupable d'homicide involontaire
- Public Projet de loi 133 : L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec désire souligner son opposition
- Public Les policières et les policiers de la Sûreté du Québec votent à plus de 77 % pour l'entente de principe
- Public Enquête administrative à l'UPAC - L'APPQ réagit
- Public « Une éventuelle commission d'enquête publique du gouvernement Couillard ne doit pas être le procès de la police de Val-d'Or » - Pierre Veilleux
- Public L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec réagit aux décisions du DPCP sur 37 dossiers qui étaient sous enquête
- Public Les policiers de la Sûreté du Québec suspendent leurs travaux de négociation

Tous les communiqués ►

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec réagit aux décisions du DPCP sur 37 dossiers qui étaient sous enquête

Sainte-Julie, le 18 novembre 2016 - Le président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), M. Pierre Veilleux, a réagi à l'annonce faite par le DPCP concernant 37 dossiers qui étaient sous enquête à la suite des allégations dans le dossier de Val-d'Or.

C'est sans grande surprise que nous avons appris que, sur les 37 dossiers sous enquête, seulement un cas isolé et exceptionnel provenant de l'extérieur de Val-d'Or, datant de plus de 20 ans, soit sorti du lot et conduit le DPCP à porter des accusations contre un retraité de la Sûreté du Québec, l'autre dossier, l'accusé se révélant être un ancien policier amérindien de Schefferville. Il est surtout éloquent de constater que les 35 autres dossiers ne feront l'objet d'aucune accusation criminelle quelle qu'elle soit concernant des policiers ou policières de la Sûreté du Québec actifs, oeuvrant ou non auprès des communautés autochtones. En fait, le moins que l'on puisse dire, selon l'expression consacrée, c'est que « la montagne a visiblement accouché d'une souris » a déclaré M. Veilleux.

Ce résultat n'est guère surprenant lorsque l'on considère qu'au moins 16 de ces dossiers n'auraient, de toute façon, pas été soumis au DPCP lors d'une enquête dite « normale ».

Nous osons espérer que le gouvernement ne cédera pas encore une fois sous la pression et n'ira pas jusqu'à établir une commission d'enquête, ou encore, un autre comité afin de réviser les décisions du DPCP. Il faut que cesse la vindicte populaire alimentée par certains médias qui prétendent qu'à cause des résultats de l'analyse du DPCP, de nouvelles enquêtes sont nécessaires parce que celles qui ont été effectuées jusqu'à maintenant ne sont pas impartiales, relevant avant tout de la démagogie et de l'opportunisme politique. Les conclusions de M^{re} Fannie Lafontaine sont sans équivoque à ce chapitre.

Rappelons d'ailleurs que ces décisions du DPCP font suite à une enquête qualifiée d'indépendante par le gouvernement, lors de laquelle deux enquêteurs autochtones ont été impliqués dans le processus d'enquête du SPVM, à la demande même des Chefs des Premières Nations. De plus, une observatrice indépendante, M^{re} Fannie Lafontaine, spécialisée sur la question autochtone, a été nommée par le gouvernement afin d'examiner et d'évaluer l'intégrité et l'impartialité des enquêtes du SPVM. Dans ce cas de figure, il s'agirait là, quant à nous, d'ajouter l'insulte à l'injure et nos membres ne seront pas alors sans réagir vivement, d'ajouter le président de l'APPQ.

Un manque de rigueur du travail journalistique

L'APPQ ne peut à l'évidence que dénoncer avec véhémence le procès médiatique et public dont les policiers de Val-d'Or ont fait l'objet depuis la diffusion en octobre 2015 du reportage de l'émission *Enquête* de Radio-Canada.

Ce dossier fait l'objet d'une poursuite à l'encontre de Radio-Canada devant les tribunaux par des membres de l'APPQ de Val-d'Or, dénonçant le manque de rigueur du travail journalistique. L'APPQ se contentera ici de souligner que l'annonce faite par le DPCP ce vendredi 18 novembre 2016 n'est certainement pas de nature à illustrer l'excellence et la rigueur des travaux journalistiques effectués dans cette affaire.

De plus, la rediffusion hier du reportage de l'émission *Enquête*, à l'origine de ce dossier la veille de l'annonce des décisions du DPCP, constitue, quant à nous, de l'acharnement médiatique dans la manipulation de l'opinion publique au détriment de réputations de nos membres.

*Par ailleurs, nous avons appris que ce reportage de l'émission *Enquête* portant sur le dossier de Val-d'Or est présentement en nomination pour recevoir un prix Judith-Jasmin, dans la catégorie journalisme d'enquête, ce samedi 19 novembre. Nous sommes d'avis que, suite aux résultats des enquêtes indépendantes et des décisions du DPCP, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) qui décerne ce prix serait bien avisée de remettre en question cette nomination sous peine de perte de crédibilité dans l'attribution de ce prix aux yeux de la population. L'APPQ estime également que*

les membres du jury de la Fondation du Prix Michener, qui ont honoré la même émission d'Enquête en juin dernier, devraient aujourd'hui se questionner sur la justesse de leur choix, croit M. Pierre Veilleux.

L'heure des réparations a sonné pour les policiers relevés

Après cette annonce faite par le DPCP, l'heure des réparations a également sonné pour le gouvernement et la Sûreté du Québec, puisqu'au lendemain du reportage de l'émission *Enquête*, huit policiers membres de la Sûreté du Québec de Val-d'Or ont été relevés de leurs fonctions alors qu'ils ne faisaient aucunement l'objet d'allégations de nature sexuelle, tel qu'allégué dans ce reportage. Jusqu'à tout récemment, six d'entre eux, dont une policière, faisaient toujours l'objet de ce relevé contesté par grief.

Assez, c'est assez! Il n'est pas suffisant d'avoir mis fin aux relevés, le gouvernement et la Sûreté du Québec doivent également s'asseoir dans les meilleurs délais avec l'APPQ afin que les policiers concernés soient indemnisés adéquatement de ces relevés injustifiés, estime le président de l'APPQ.

Une première leçon s'impose

Comme nous le mentionnions dans un communiqué de presse émis le 26 octobre 2015, nous réitérons qu'il est grandement temps de se concentrer comme société à trouver des solutions viables pour les personnes vulnérables ayant fait l'objet de ce reportage, plutôt que de se lancer dans une chasse aux sorcières contre les autorités policières.

Il est désolant que l'on confonde aussi aisément l'existence de relations difficiles et la présence de racisme systémique. Nous notons également que les tenants de cette théorie ne se basent que sur des allégations qu'ils tiennent pour avérées, encore une fois.

L'APPQ considère que la société et les responsables des communautés autochtones devraient avoir mieux à faire que de se lancer dans des vendettas à l'encontre des autorités policières appelées à intervenir auprès de ces personnes vulnérables et devraient s'attaquer directement aux problèmes internes fort complexes de ces communautés, occasionnant détresse et toxicomanie.

En effet, il est un secret de polichinelle que les troubles de comportement liés ou non aux problèmes de toxicomanie proviennent avant tout de difficultés réelles et criantes à l'intérieur même des communautés autochtones les conduisant à une ostracisation, et même, à une exclusion de ces communautés.

Puissions-nous comme société tirer une leçon de cette affaire en plaçant à l'avenir la modération du jugement public et la présomption d'innocence au cœur de nos principes et de nos valeurs fondamentales, afin d'éviter que ne soient détruites inutilement des réputations avec les conséquences qui en découlent, nuisant du même coup grandement et inutilement à la confiance et à l'harmonie que sont en droit de s'attendre les communautés autochtones et les forces policières.

Il faut doter les policiers des outils nécessaires à leur travail

Il est également opportun de souligner à grands traits qu'il est nécessaire que les membres de la Sûreté du Québec soient dotés, dans les plus brefs délais, d'outils nécessaires pouvant contribuer au rétablissement des ponts entre la communauté autochtone et les forces policières.

À ce chapitre, l'APPQ réclame depuis un certain temps déjà que les policiers soient dotés de caméras corporelles, lesquelles, selon des études disponibles à travers le monde, sont des outils qui tendent clairement à diminuer, pour toutes sortes de raisons, les tensions entre les citoyens et les policiers lors de leurs interventions, de même que le nombre de fois où la force nécessaire doit être utilisée. À n'en pas douter, selon l'APPQ, l'utilisation de cet outil de travail devrait être priorisée dans les milieux où les policiers de la Sûreté du Québec ont à œuvrer en milieu autochtone.

À l'instar du séisme occasionné par cette chasse aux sorcières, les blessures sont profondes et le chemin du rétablissement des relations harmonieuses entre les communautés autochtones et policières sera long. Toutefois, l'APPQ tient à rassurer la population qu'elle pourra toujours compter sur le professionnalisme de ses membres pour contribuer, par tous les moyens disponibles, au rétablissement des ponts et de la nécessaire confiance avec la communauté autochtone, a conclu M. Veilleux.

-30-

Renseignements : Laurent Arel, 514-823-8474 - laurent.arel@gmail.com